



## Lieu de formation

Dans vos locaux (Intra) ou dans nos locaux à Troyes (Département de l'Aube, région Grand-Est)



**Durée**  
3 jours soit 21 heures



## Effectif

De 2 à 8 participants



## Coût pédagogique

590 € HT



**Organisme certifié qualité**



**Datadock**

# Formation préparatoire à l'habilitation électrique niveau B1/B1V

## Présentation

Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toutes entreprises, associations et collectivités dont les salariés sont exposés au risque électrique (Cf article [R 4544-9](#) et [R 4544-10](#) du code du travail). Il est donc important pour un salarié d'avoir suivi une formation préparatoire à l'habilitation électrique en vue d'être habilité par son employeur. C'est une reconnaissance de ses capacités à opérer en sécurité vis-à-vis du risque électrique dans les tâches qui lui incombent.



## Pour qui ?

Tous collaborateurs électriciens assurant la maintenance préventive et correctives des installations électriques en très basse tension (0 à 50 volts) et en basse tension (de 50 à 1000 volts) ainsi que la conception d'installation électrique, sous la responsabilité d'un chargé de travaux (B2(V) ou d'un chargé d'intervention générale (BR)).



## Prérequis



Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, et notamment :

- Différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu,
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects,
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection commande, etc.),
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.



## Lieu de formation

Dans vos locaux (Intra) ou dans nos locaux à Troyes (Département de l'Aube, région Grand-Est)



**Durée**  
3 jours soit 21 heures



## Effectif

De 2 à 8 participants



## Coût pédagogique

590 € HT



**Organisme certifié qualité**



**Datadock**

# Formation préparatoire à l'habilitation électrique niveau B1/B1V

## Objectifs



Cette formation vise à faire habilitier par l'employeur les collaborateurs non-électriciens dont les tâches reposent sur la réalisation de travaux d'ordre électrique sur des installations ou électriques en basse tension.

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- D'analyser et appréhender le facteur « risque électrique » dans leur environnement de travail (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- De connaître, d'appliquer et faire appliquer les prescriptions de la norme NFC 18-510 (version de janvier 2012) visant à se prémunir du risque électrique, son équipe et lui-même (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- De connaître les limites de leurs attributions et domaines d'intervention sur les installations électriques existantes (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- D'installer et d'utiliser des équipements de protection individuelle et collective,
- De se prémunir du risque électrique lié à l'utilisation d'outils à main ou électroportatifs,
- De connaître et d'appliquer les consignes liées aux procédures de consignations,
- De renseigner une attestation de consignation en une ou deux étapes,
- De renseigner et transmettre un avis de fin de travail,
- De connaître et d'appliquer les préconisations normalisées relatives aux travaux d'ordre électrique hors tension dans le domaine de la basse tension et au voisinage de pièces nues,
- D'adopter une conduite adaptée en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique (Article 13 norme NFC18-510).



## Lieu de formation

Dans vos locaux (Intra) ou dans nos locaux à Troyes (Département de l'Aube, région Grand-Est)



**Durée**  
3 jours soit 21 heures



## Effectif

De 2 à 8 participants



## Coût pédagogique

590 € HT



**Organisme certifié qualité**



# Formation préparatoire à l'habilitation électrique niveau B1/B1V

## Base réglementaire



- Décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010
- Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail
- NORME NFC18-510 (Janvier 2012)
- Documents INRS (ED6127 et ED6187)

## Méthodes pédagogiques

- Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique.
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.



## Moyens pédagogiques



- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, storyboard).
- Des documents normalisés sont utilisés en support de mise en pratique de la norme NFC18-510.
- Des maquettes pédagogiques sont mises à dispositions pour les apports pratiques.
- Des équipements de protection individuel sont mis à disposition des participants (tapis, VAT, gant, écran facial, cadenas, macaron, etc...).

## Documents délivrés en fin de formation (sous réserve de réussite)

- Avis après formation
- Titre d'habilitation
- Attestation de formation
- Livret pédagogique pour « électricien »





## Lieu de formation

Dans vos locaux (Intra) ou dans nos locaux à Troyes (Département de l'Aube, région Grand-Est)



**Durée**  
3 jours soit 21 heures



## Effectif

De 2 à 8 participants



## Coût pédagogique

590 € HT



**Organisme certifié qualité**



**Datadock**

# Formation préparatoire à l'habilitation électrique niveau B1/B1V

## Programme et contenu des compétences socles

### 1. Thématiques théoriques

#### ➤ Module 2 Référentiel INRS – Thèmes communs

- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure,
- Ouvrages ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels,
- Zones d'environnements et leurs limites,
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation,
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention,
- Surveillance des opérations,
- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée,
- Equipement de protection collective : identifier, vérifier, utiliser,
- Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre,
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques,
- Evaluation du risque électrique.



### 2. Thématiques pratiques

#### ➤ Module 8 - Référentiel INRS

- Limites de l'habilitation B1(V)
- Caractérisations des travaux et limites : Hors tension, sous tension avec ou sans voisinage,
- Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : Rôle, instructions, échange d'informations,
- Habilitation : symboles et limites,
- Mesures de préventions à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, et respecter,
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification,
- Documents applicables lors des travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail,
- Equipements de travail utilisé : risques, vérification, identification, utilisation.



## Lieu de formation

Dans vos locaux (Intra) ou dans nos locaux à Troyes (Département de l'Aube, région Grand-Est)



**Durée**  
3 jours soit 21 heures



## Effectif

De 2 à 8 participants



## Coût pédagogique

590 € HT



## Organisme certifié qualité



# Formation préparatoire à l'habilitation électrique niveau B1/B1V

## Modalité d'évaluation :

### Théoriques

- Questionnaires à choix multiples sommatif et formatif (QCMs).



### Pratiques

- Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforce BT - zone 4 - (mise en place de nappe isolante, etc.),
- Lister les mesures de prévention à observer lors de travaux hors tension au voisinage de PNST,
- Identifier les zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés aux électriciens, etc.).
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

## Conditions de réussite



Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve :

- D'avoir suivi la formation sur les 21 heures consécutives,
- D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs formatifs et à l'épreuve sommative,
- D'avoir réussi les épreuves de mises en pratique.

## Certification qualité



Conformément à la réforme de la formation professionnelle relatif au décret du 30 juin 2015, **FACILITY FORMATION** est certifié qualité par **l'ICPF&PSI** et référencé sur la plateforme DATA-DOCK. À ce titre, les actions de formation conduites par **FACILITY FORMATION** peuvent faire l'objet de financement de la part des OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) ainsi que par les financeurs publics.



SASU FACILITY FORMATION

SIRET : 815 016 605 R.C.S TROYES

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 21 10 00868 10 auprès du préfet  
de la région GRAND EST.

